Intervention de SE M. Moncef Baati
Ambassadeur Représentant Permanent de Tunisie à Geneve
15ème session du Groupe de Travail de l'EPU
Serbie – 30 Janvier 2013

Merci Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation de la Serbie et se félicite de l'intérêt que ce pays ami accorde à l'Examen Périodique Universel.

Ma délégation a pris bonne note des progrès réalisés par la Serbie depuis 2008, en particulier la promulgation de nombreuses lois dont celles relatives à la lutte contre la discrimination et à l'interdiction des manifestations d'organisations et d'associations néonazies ou fascistes, ainsi que le lancement de plusieurs stratégies et plans d'action nationaux dans de nombreux domaines. Elle salue notamment la mise en place du bureau du Commissaire pour la protection de l'égalité.

La Tunisie recommande à la Serbie de poursuivre ses efforts de lutte contre les crimes motivés par la haine, les propos haineux et l'incitation à la haine, y compris dans le discours politique, de poursuivre les membres de groupes extrémistes racistes ou xénophobes, et de combattre les préjugés raciaux et la discrimination raciale dans les médias.

La Tunisie salue la mise en place d'un cadre législatif relatif à l'interdiction de la discrimination, à l'égalité des sexes et à la protection contre la violence sexiste. Elle encourage la Serbie à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre effective de ce cadre législatif.

La Tunisie note, en fin, la désignation d'un mécanisme national de prévention de la torture, et recommande à la Serbie d'aligner sa définition de la torture sur celle de la Convention contre la torture, et d'accélérer la réforme de la justice afin que les actes de torture ne soient pas susceptibles de prescription.

Je vous remercie de votre attention.